

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE
LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 05/85 du 30/01/85
MINISTRE DES AFFAIRES D'ETAT, D'INTEGRATION ET DE
COOPERATION INTERNATIONALE

Portent intégration et nomination de
Monsieur KEMBO Edouard dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des
Services Techniques (Elevage).

-----Co-----
LE PREMIER MINISTRE,

VISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 01/84 du 23.8.1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 50/90/ du 3.3.1960 fixant le statut des
cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/AF du 9.5.1962 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-EE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/90/FP-EE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.6.1984 portant nomination du Premier
Ministre ;
(/u le décret n° 84/858 du 15.6.1984 portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 84/860 du 20.6.1984 portant organisation des
intérieurs des Membres du Gouvernement ;
(/u le Protocole d'Accord du 8 Septembre 1983 signé entre le
Cuba et la République Populaire du Congo ;
(/u la lettre n° 1276/DAAF du 26 Septembre 1984 du Directeur des
Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Agriculture et
de l'Elevage, transmettant le dossier de candidature de l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90/TF du 3.03.1960 et du Protocole d'Accord du 8.09.1983 susvisés, Monsieur KOMBO Edouard, né le 14 Janvier 1957 à Mouyondzi, titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine Vétérinaire, obtenu à l'Institut Supérieur des Sciences Agropastorales de la Havane (CUBA), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) et nommé au grade d'Inspecteur Vétérinaire d'Elevage Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30 Janvier 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

- Colonel François Xavier KETALI.

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard KOMBO MATSIOMBA.

- ange Edouard POUNGUI.

- Le Ministre des Finances
et du Budget,

- Itihi Ossétourba LEKOUNDZO

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGTFP.DFP.	3
DFP/BST.	1
DGB.	3
DCF.	1
M.E.	2
DOSSIER.	3
INTERESSE.	1
SGCM/BC.	2/-